

Le français au collégial ou l'art de laisser courir la tortue

Vital Gadbois

Numéro 31, octobre 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/56590ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gadbois, V. (1978). Le français au collégial ou l'art de laisser courir la tortue. *Québec français*, (31), 44–45.

LE FRANÇAIS AU COLLÉGIAL ou l'art de laisser courir la tortue

DES PROBLÈMES VIEUX COMME... LES CEGEPS

La langue ou la linguistique ?

Qu'il y ait eu et qu'il y ait encore un problème de l'enseignement de la langue au collégial, c'est un secret de polichinelle. Il était posé dès la création des cégeps, dès le jour où l'optimisme rationnel en la linguistique de nos pères fondateurs a permis de mettre un « brin » de cet ellébore dans chaque cours obligatoire de français ; ils espéraient, doigts croisés, que l'herbe magique menât à la maîtrise de la langue écrite, à l'attitude descriptive et réflexive face à la réalité et même, pourquoi pas ? à la lecture polyvalente du monde (entier ?) et de l'homme!!! Heureusement une seule talle d'ellébore a poussé, ce qui a permis au reste du jardin de produire autre chose. Et qu'a-t-on tiré de cette vénérable herbe digestive ? Mais de l'ellébore, voyons !

Nos errances linguistiques (c'était l'époque du structuralisme, puis celles du transformationalisme, puis du psycholinguistique, puis du socio-linguistique et peut-être même du crypto-linguistique) ont coïncidé avec celles du programme-cadre du secondaire. Le plus remarquable fut sans doute la souplesse innée et inattendue de notre enseignement qui officiellement n'a pas changé d'un iota, en dépit des variations continues dans la formation des étudiants du secondaire, en dépit du rajeunissement de la clientèle, de son augmentation et de son hétérogénéité galopante. Trente Esquimaux, trente Haïtiens, trente anglophones, trente Vietnamiens ou trente Québécois francophones ; trente jeunes de dix-huit ans ou trente jeunes de seize ans ou même trente adultes ; trente Hullois, trente Montréalais ou trente Maskoutains, c'est du pareil au même. La

linguistique est générale ou elle ne l'est pas. Quand on prend les choses de haut, on en prend large !

Pendant ce temps, on ne planifiait aucune politique pour assurer une qualité de la langue écrite et parlée dans les cours de français, a fortiori dans les cours des autres disciplines. Tant et si bien que les questions posées depuis dix ans à l'enseignement de la langue au collégial demeurent sans réponse officielle : avons-nous vraiment la responsabilité d'assurer une plus grande maîtrise de la langue ? Quels sont les acquis linguistiques de secondaire sur lesquels on peut compter au collégial ? Quel français devons-nous enseigner ? Quels objectifs de formation et de connaissance devons-nous viser ? Quels besoins devons-nous combler ? À quelles attentes devons-nous répondre ? Faut-il souligner enfin que les consensus sur les réponses sont loin d'être atteints ?

La littérature ou le graffiti ?

En 1967, on ne doutait pas que la maîtrise de la langue écrite et même parlée fût fondée sur la fréquentation du texte littéraire, lequel, par une lecture polyvalente, accroîtrait la perception et l'interprétation du monde et de l'homme. C'était la mode du structuralisme et de l'étude des genres littéraires. Puis ce fut celle de la créativité, puis celle de la lecture globalisante, puis celle de la littérature en tant que porteuse de systèmes idéologiques, puis celle du texte textuel dans sa textualité (la littérature comme accumulation de lettres) et finalement de la littérature définie comme tout ce qui signifie (je suis un texte : lisez-moi!).

Pendant ce temps, on laissait sans réponse des questions posées au moins depuis 1972 : quels sont les objectifs et le rôle de l'enseignement de la littérature au collégial ? Quels besoins sociaux,

culturels ou de formation le recours à la littérature doit-il combler ? À quelles attentes collectives et individuelles la littérature doit-elle répondre ? Est-il besoin d'ajouter qu'ici aussi les consensus de fond ne sont pas pour demain ?

Objectif objectifs : une autre des belles histoires

La coordination provinciale des cours de français au collégial a tenté de répondre aux questions ci-dessus. L'histoire est classique et se déroule en trois temps :

1. une enquête sur les objectifs poursuivis par les enseignants de français du réseau (1972-1974). Trois dimensions se dégagent :
 - a) notre enseignement poursuit et doit poursuivre une amélioration de la qualité de la langue des étudiants (le correctif) ;
 - b) notre enseignement poursuit et doit poursuivre une plus grande connaissance des rapports entre la langue, la littérature et la société (le socio-culturo-linguistique) ;
 - c) notre enseignement poursuit et doit poursuivre un développement des capacités d'expression et de création des étudiants (la créativité).
2. l'invention des séquences (1974-1976), c'est-à-dire de modèles d'organisation pédagogique des quatre cours obligatoires de français, permettant l'atteinte des objectifs, et ce à partir des pratiques des équipes d'enseignants en place. Trois styles de séquences sont retenus :
 - a) une séquence à saveur socio-culturo-linguistique (langue, littérature et société ou LLS) ;
 - b) une séquence à saveur expressive (création) ;

c) une séquence à saveur sémiologique et idéologique (communication).

Quant à l'objectif de correction de la langue, il est poursuivi à travers les autres, en vue de « perfectionner une compétence déjà acquise (sic!) au primaire et au secondaire ».

3. l'invention des orientations (1976-1978), c'est-à-dire de colorations moins contraignantes que les séquences de 1974-1976, axées sur des objectifs et des sous-objectifs et à traduire par une ou plusieurs séquences locales, selon les besoins et les capacités de chaque milieu. Trois orientations sont retenues :

- a) langue, littérature et société ;
- b) lecture, analyse critique et production ;
- c) langue, langage et communication.

La morale de cette histoire

Cette histoire des malheurs et infortunes de la redéfinition des cours obligatoires de français nous permet de tirer quelques leçons ou constatations :

1. le temps ne permet pas toujours les consensus quand les gens concernés changent, partent ou arrivent ;
2. les consensus ne se font pas toujours sur l'essentiel mais parfois sur le superficiel et l'apparent ;
3. la noble réflexion de gens cherchant surtout à protéger leur autonomie locale consiste pour l'essentiel à entretenir des débats logomachiques.

Et pendant ce temps, tout là-haut...

1. il n'est pas facile de s'aboucher avec le secondaire ;
2. on se méfie des coordinations de programmes ;
3. on courtise les D.G. et les D.S.P. ;
4. on craint les incidences politiques ;
5. on laisse venir, on laisse aller ou on attend l'occasion.

UNE PROBLÉMATIQUE COMPLIQUÉE COMME... LES CEGEPS

1. Qui doit avoir la responsabilité ultime de l'enseignement public collégial ? Qui doit avoir la responsabilité de déterminer les objectifs de l'enseignement de la langue maternelle et nationale du réseau public collégial ? Si vous répondez « l'État » il n'est pas certain que vous fassiez consensus, peut-être même majorité.
2. Qui doit avoir la responsabilité administrative d'assurer que les objectifs nationaux seront poursuivis et atteints ?

Si vous répondez « les organismes publics constitués à cette fin », vous aurez encore plus de difficulté à faire consensus ; et oubliez la majorité.

3. Qui doit avoir la responsabilité pédagogique d'assurer l'enseignement ? Si vous répondez « les départements » vous aurez peut-être une majorité, si vous répondez « les enseignants » vous aurez peut-être un consensus ; dans les deux cas, vous aurez sûrement des ennemis irréductibles qui vous viendront de tous les horizons.

LEVER DE SOLEIL ET ZOOM OUT AU RALENTI

Les résultats du dernier des comités ad hoc

L'intérêt des histoires à épisodes, c'est qu'il suffit d'une petite conjonction narrative et tout peut repartir. Or « un comité ad hoc pour la définition d'une politique de l'enseignement du français au collégial » a été mis sur pied en septembre 1977 et a remis son rapport à la Direction générale de l'enseignement collégial en juin 1978. Ce rapport fait des recommandations en s'appuyant sur les principes suivants :

1. le niveau des études collégiales doit être complet en lui-même et se distinguer clairement du niveau secondaire ;
2. la poursuite des études de niveau collégial doit être conditionnelle
 - a) à l'obtention d'un certificat d'études secondaires ;
 - b) à l'acquisition d'un certain seuil de maîtrise minimale nécessaire à la poursuite des études collégiales ;
3. l'obtention d'un diplôme d'études collégiales doit être conditionnelle à l'atteinte d'un niveau de performance linguistique propre au niveau collégial et commun à tous les étudiants ;
4. une politique de l'enseignement du français nécessite la mise en application de certaines mesures pédagogiques et administratives impliquant la collaboration de tous les agents éducatifs.

Selon le rapport du comité ad hoc, l'objectif des cours obligatoires de français devrait être le développement de la compétence à communiquer par :

1. l'atteinte d'une compétence linguistique minimale nécessaire et préalable à la poursuite d'études de niveau collégial ;
2. l'atteinte d'un niveau de connaissance et de maîtrise de la langue parlée et écrite commun à tous les étudiants et propre au collégial. Pour y parvenir, on devra assurer :

- a) le développement et le perfectionnement des habiletés linguistiques ;
- b) le développement de la langue comme principe d'organisation et d'expression de la pensée ;
- c) le développement des capacités d'adapter son discours aux diverses situations de la communication linguistique ;
- d) la fréquentation critique de la littérature comme moyen privilégié d'accès et de participation à la culture.

Les résultats d'un colloque ad hoc

En mai dernier, près de 40% des professeurs de français du collégial se rencontraient pour échanger sur leurs pratiques pédagogiques. Treize ateliers furent organisés sur des sujets aussi variés que l'organisation en séquence des cours obligatoires de français dans une perspective d'enracinement critique dans le milieu québécois, l'augmentation de la capacité de lecture et d'expression, l'augmentation des performances orales et écrites des étudiants, les résultats d'une recherche sur le rôle de la lecture dans le développement de la pensée et sur les variables en jeu, l'utilisation de la création au collégial, etc. Les retombées de ce colloque sont encore difficiles à mesurer mais il ne fait pas de doute qu'il a eu un grand impact sur la conscience pédagogique du groupe.

Le pas lent de la tortue

Que voir venir ? Le livre blanc sur le collégial et ce qu'on y dira de la place et du rôle du français obligatoire au collégial ; les décisions de la Direction générale des études collégiales, attendues depuis 1976 et qui pourraient bien ne pas venir avant 1979, 1980, à cause de la publication du livre blanc ; la publication des actes du colloque de français de mai 1978, prévue pour l'année en cours ; l'évolution des pratiques pédagogiques locales ; la possible prise de conscience de la part des professeurs de français du collégial que ce n'est pas avec la coordination provinciale des programmes mais avec un organisme autonome voué à la défense de leurs intérêts professionnels qu'ils seront le mieux en mesure de faire valoir leur point de vue collectif.

Mais que personne ne s'énervé ! Au rythme auquel progresse la tortue, elle peut toujours courir ; on ne risque pas de la perdre de vue.

Vital GADBOIS

Coordonnateur provincial
des programmes de français,
langue maternelle, du collégial.